

Composition et comptes-rendus de réunion des Ateliers techniques de la ZPS

Liste générale commune à tous les ateliers

- ✓ Chambre d'Agriculture de l'Aude
- ✓ Chambre d'Agriculture du Roussillon
- ✓ Communauté de Commune de la Contree de Durban
- ✓ Communauté de Commune des Corbières en Méditerranée
- ✓ Communauté de Commune des Hautes-Corbières
- ✓ Communauté de Commune du Pays de COUI ZA
- ✓ Communauté de Communes des Fenouillèdes
- ✓ Communauté de Communes du Rivesaltais, Agly, Manadell
- ✓ Conseil Général de l'Aude
- ✓ Conseil Général des Pyrénées-Orientales
- ✓ Conseil Régional Languedoc-Roussillon
- ✓ Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt 66
- ✓ Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt de l'Aude 11
- ✓ Direction Régionale de l'Environnement du Languedoc-Roussillon.
- ✓ Groupe Ornithologique du Roussillon
- ✓ Ligue de Protection des Oiseaux de l'Aude
- ✓ Mairie de Baixas
- ✓ Mairie de Bugarach
- ✓ Mairie de Calce
- ✓ Mairie de Camps-sur-l'Agly
- ✓ Mairie de Cases de Pène
- ✓ Mairie de Caudiès de Fenouillèdes
- ✓ Mairie de Caves
- ✓ Mairie de Cubières sur Cignoble
- ✓ Mairie de Cucugnan
- ✓ Mairie de Duilhac sous Peyrepertuse
- ✓ Mairie de Embre et Castelmaure
- ✓ Mairie de Espira de l'Agly
- ✓ Mairie de Estagel
- ✓ Mairie de Fenouillet
- ✓ Mairie de Feuilla
- ✓ Mairie de Fitou
- ✓ Mairie de Fosse
- ✓ Mairie de Fraisse des Corbières
- ✓ Mairie de La Palme
- ✓ Mairie de Latour de France
- ✓ Mairie de Lesquerde
- ✓ Mairie de Maury
- ✓ Mairie de Montgaillard
- ✓ Mairie de Opoul-Périllos
- ✓ Mairie de Padern
- ✓ Mairie de Paziols
- ✓ Mairie de Planèzes

- ✓ Mairie de Prugnanes
- ✓ Mairie de Rasiguères
- ✓ Mairie de Roquefort des corbières
- ✓ Mairie de Rouffiac des Corbières
- ✓ Mairie de Saint Martin de Fenouillet
- ✓ Mairie de Saint Paul de Fenouillet
- ✓ Mairie de Saint-Louis et Parahou
- ✓ Mairie de Salses le Château
- ✓ Mairie de Soulatge
- ✓ Mairie de Tautavel
- ✓ Mairie de Treilles
- ✓ Mairie de Tuchan
- ✓ Mairie de Vingrau
- ✓ ONF 11
- ✓ SI ST Agly Verdoube
- ✓ Syndicat mixte du Parc Naturel Régional de la Narbonnaise

ATEN « Elevage » :

- ✓ BELTRAN Michel
- ✓ ADEAR
- ✓ ASSENS Richard
- ✓ BARBAZAN Thierry
- ✓ BEHRINGER Martin
- ✓ BEQUET Jérôme
- ✓ BERATO Pierre
- ✓ BERNADAS Joseph
- ✓ BORGEAUD Lorraine
- ✓ BRUNET Thérèse
- ✓ BURGAT Nathalie
- ✓ CASTIES Christian
- ✓ CATHALA Germain
- ✓ Centre Départemental des Jeunes Agriculteurs de l'Aude
- ✓ Centre Départemental des Jeunes Agriculteurs des Pyrénées-Orientales
- ✓ Centre Régional de la Propriété Forestière de l'Aude
- ✓ Centre Régional de la Propriété Forestière des Pyrénées-Orientales
- ✓ Chambre d'Agriculture de l'Aude.
- ✓ CLERVOIX Catherine
- ✓ Confédération Paysanne de l'Aude
- ✓ Confédération Paysanne des Pyrénées-Orientales
- ✓ Conseil Général des Pyrénées-Orientales, A l'attention de Monsieur Pierre ESTEVE
- ✓ CORLEY William
- ✓ COUSSINOUX Aimé
- ✓ CPIE des Hautes-Corbières
- ✓ DOUTRES Gilles
- ✓ DUPONT Jean-Michel et ROUXEL Dominique
- ✓ EARL du Salbadou
- ✓ EARL Le BOURG

- ✓ EMERIC Roger
- ✓ Fédération Départementale des Syndicats d'Exploitants Agricoles des Pyrénées-Orientales
- ✓ Fédération Départementale des Syndicats d'Exploitants Agricoles de l'Aude
- ✓ GAEC DE LA BASTIDE
- ✓ GAIGNARD Marcel
- ✓ GAU Serge
- ✓ GILG Brigitte
- ✓ GIMENEZ Edouard
- ✓ GINOUL André
- ✓ GOT Damien
- ✓ GRIEU Gilles
- ✓ Groupe Ornithologique du Roussillon
- ✓ HAGEMANN Eva
- ✓ HALLOT Isabelle
- ✓ HAMBURSI N Gilbert
- ✓ HOLDERLE Andréas
- ✓ JOFFRE Roger
- ✓ JOSEE Véronique
- ✓ JUANOLE Paul
- ✓ KOCH Tilman
- ✓ LARREGOLA Michel
- ✓ LAURENT Jacky
- ✓ LAYRAL Michel
- ✓ LIEBIG Hélène
- ✓ LINDFELD Josef
- ✓ LION Guy
- ✓ LYMAN DIXON Penny
- ✓ MAILLARD Roselyne
- ✓ Mairie de Camps sur l'Agly
- ✓ MOSSES Dawn
- ✓ MULLER Andreas
- ✓ MULLER Ursula
- ✓ OCHOA Corinne
- ✓ Office National des Forêts de l'Aude
- ✓ Office National des Forêts des Pyrénées-Orientales
- ✓ Office National des Forêts UT Fenouillèdes
- ✓ Office National des Forêts UT Fenouillèdes
- ✓ PARRAUD Nadine
- ✓ PRIOR Jean François
- ✓ RAINERO Olivier
- ✓ Restauration des Terrains de Montagne
- ✓ RIPOCHE Didier
- ✓ RIVAT Sébastien
- ✓ SCEA Du PIC
- ✓ SCEA La Vialasse
- ✓ SCEA Le Mas
- ✓ SDIS. A l'attention du Major MOYA
- ✓ Service Départemental d'Incendie et de Secours de l'Aude
- ✓ Service Départemental d'Incendie et de Secours des Pyrénées-Orientales

- ✓ Service Interchambres d'Agriculture Montagne Elevage
- ✓ Société d'élevage des Pyrénées-Orientales
- ✓ Syndicat des propriétaires forestiers sylviculteurs des Pyrénées-Orientales
- ✓ TANCHON Paola
- ✓ TERRIER Francine
- ✓ TERRUEL Cédric
- ✓ TRICHARD Patrick
- ✓ TRICOIRE Armand
- ✓ WEISER Mickaël
- ✓ WOHLFART Barbara
- ✓ ZOLA Yannick

<p>COMPTE-RENDU de l'atelier technique « Elevage » du site Natura 2000 ZPS Basses-Corbières</p>
--

L'atelier technique « Elevage » s'est tenu le jeudi 14 avril 2005 au GAEC La Bastide à Camps sur l'Agly.

Etaient présents :

M. SERVIERE Laurent, chargé de mission Natura 2000 ZPS Basses Corbières ;

M. ROULLAUD Yves, ornithologue LPO Aude ;

M. PARIS Raymond, mairie de Saint Paul de Fenouillet ;

M. POUX André, mairie de Saint Paul de Fenouillet ;

Mme MECHAIN, Chambre d'agriculture de l'Aude ;

M. CROQUET JR, CPIE Hautes Corbières ;

M. BERHINGER Martin, éleveur ;

Mlle RUAU Méline, Stagiaire CPIE Hautes Corbières ;

Mme PAUL Emilie, EARL Le Salbadou ;

M. JOLY Henri, ONF de l'Aude ;

M. MULLER Andreas, mairie de Saint Louis et Parahou ;

Mme ALQUIE Agnès, Chambre d'agriculture de l'Aude ;

M. HARTMAN Eike, éleveur ;

Mme SAN GEROTEO Nadine, DDAF de l'Aude ;

Mlle CRIGNON Cathy, DDAF de l'Aude ;

Mme ESCOUBEYROU Ghislaine, DDAF des Pyrénées-Orientales ;

M. DI TTMER Jens, SCEA du Pic ;

Mme MULLER Ursula, éleveur ;

M. BARALE Edouard, mairie de Soulatgé ;

M. BEQUET Jérôme, éleveur, mairie de Duilhac sous Peyrepertuse ;

Mlle TOURNEMILLE Karine, Stagiaire LPO Aude ;
Mme ALIBERT Rolande, Maire de Camps sur l'Agly ;
M. ALGANS Didier, Chambre d'agriculture de l'Aude ;
M. LEMASSON Richard, GAEC La Bastide ;
M. GILOT Fabien, ornithologue LPO Aude ;

Après une rapide introduction sur les objectifs et la définition des cahiers des charges et des chartes Natura 2000, M. GILOT Fabien présente une synthèse des enjeux ornithologiques de la ZPS Basses Corbières.

1. Les enjeux ornithologiques de la ZPS

Mme MULLER, suite à l'exposé sur les enjeux ornithologiques et précisément la présentation du Percnoptère d'Egypte, souhaite avoir des précisions sur les possibilités d'équarrissage.

M. ROULLAUD établit un bref point sur la réglementation actuelle de l'équarrissage et indique que la nouvelle réglementation (nouvelle directive) en cours de constitution au niveau européen tend à faire interdire la pratique de l'équarrissage alimenter directement par l'intermédiaire des éleveurs

M. ROULLAUD ajoute que l'abandon de l'équarrissage est susceptible d'être un des éléments à l'origine de la disparition de vautours. Les placettes d'alimentations installées sur Bugarach et sur Soulatgé sont une réponse à ce problème.

D'ailleurs ces placettes connaissent un certains succès cette année, avec notamment l'observation sur l'une d'entre elle de deux vautours fauve sur les carcasses.

R. LEMASSON souhaite savoir s'il existe des plaquettes d'informations sur Natura 2000 et les oiseaux de la ZPS qui permettraient d'informer le public, notamment celui qui fréquente les gîtes ruraux et les accueils paysans.

M. SERVIERE informe qu'une plaquette sur la ZPS devrait intervenir prochainement et sera diffusée massivement. Il ajoute qu'il existe actuellement une plaquette d'information « Expériences » disponible auprès de la DIREN-LR (3 numéros) sur une information générale de la politique Natura 2000 en Languedoc-Roussillon.

M. ROULLAUD signale l'existence d'une plaquette d'information sur le programme européen LIFE Nature « Restauration du Vautour Percnoptère » dont quelques exemplaires pourront être distribuer au cours de cet atelier.

M. BEHRINGER souhaite préciser l'objectif de gestion de la ZPS concernant le redéploiement pastorale.

M. SERVIERE précise que cet objectif concerne exclusivement la partie orientale de la ZPS où l'élevage a totalement disparu. Le principe est de travailler au développement de parcours de transition compte tenu de la faible valeur fourragère des pelouses littorales, avec des éleveurs en transhumance descendante ou montant.

Mme MULLER s'inquiète de la mesure de réouverture des milieux par brûlage.

M. SERVIERE spécifie qu'il s'agit d'un outil indissociable de la restauration des milieux ouverts, outil parfaitement maîtrisé qu'il est important de développer si l'on souhaite atteindre les objectifs de la ZPS; Sur certains secteurs, à l'Est surtout, le brûlage dirigé est particulièrement mal perçu, redouté ; Un important travail de communication reste à développer.

M. SERVIERE complète en rappelant que le brûlage est un outil complémentaire à l'ouverture mécanique et à la mise en place d'une pression d'élevage. Ces trois outils doivent d'ailleurs souvent coexister pour prétendre maintenir l'ouverture d'un milieu.

Mme MECHAIN précise qu'il est difficilement envisageable de mener de telles opérations de restauration et d'entretien des milieux en dehors de secteurs de plats sur les Corbières. Sur les sites embroussaillés de forte pente, ce type de gestion est fastidieuse et inefficace.

Ces questions de feux pastoraux suscitent un débat autour de la problématique de la lutte contre les incendies et plusieurs personnes s'interrogent sur les moyens qui pourront être mis en œuvre dans le cadre de Natura 2000 sur cette thématique.

La mise en place de coupure verte répond aux objectifs d'ouverture des milieux de la ZPS et aux objectifs de défense contre les incendies. Il existe très peu d'exemple dans les Corbières ; les coupures DFCI existantes sont soit aujourd'hui totalement embroussailler soit en voie de fermeture. Les opérations d'entretiens mécaniques propres à ces coupures sont insuffisantes, lourdes et très coûteuses. Sans une pression régulière d'élevage ou par le brûlage, le maintien de ces coupures est inconcevable.

Les personnes invitées à cet atelier « élevage » sont alors conviés à participer à l'atelier « forêt/DFCI » où ces questions seront plus précisément abordées

La thématique de la lutte contre les incendies soulève aussi des interrogations concernant la gestion des pistes et leurs fréquentation.

Mme Escoubeyrou rappelle brièvement la réglementation concernant la circulation de véhicules motorisés sur des pistes DFCI et fait un point sur la loi de 1991 concernant l'interdiction de circulation de ces véhicules dans les milieux naturels.

Il est indiqué qu'un important travail de communication et de sensibilisation autour de ces questions doit être mené, ne serait ce que pour faire appliquer les réglementations en vigueur.

2. Présentation de l'accueil paysan et du GAEC de La Bastide

La présentation de l'accueil paysan, de sa charte et du fonctionnement du GAEC a amené plusieurs questions :

M. SERVIERE s'interroge sur les besoins du GAEC pour valoriser leurs « multi-activités », l'accueil agro-touristique et la production

M. LEMASSON répond que seul un travail de communication peut contribuer à cette valorisation

Il pense aussi que le développement de partenariats avec des associations pour la mise en place d'animation nature serait bénéfique

M. CROQUET et M. GILOT partage leur intérêt au développement d'un tel politique éducative.

3. Observations ornithologiques et présentation de l'exploitation du GAEC de La Bastide

M. ROULLAUD expose les pratiques et les techniques agricoles d'élevage susceptibles de générer des impacts négatifs sur l'avifaune patrimoniale de la ZPS. Il évoque le principe de fauche tardive au 15 juin pour respecter la période nidification de certaines espèces, la toxicité de l'ivermectine, l'ouverture intensive des milieux au détriment d'une structure paysagère diversifiée, utilisation d'outil mécanique à l'origine de dégradation de haies, de sols....

M. ROULLAUD et M. SERVIERE précisent que s'il est important de communiquer sur ces impacts, le Document d'objectifs de la ZPS Basses

Corbières s'attachera essentiellement à mettre en œuvre des préconisations de gestion concernant d'une part l'entretien et la restauration de milieux ouverts et d'autres part la préservation d'une structure paysagère traditionnelle (mosaïque paysagère, corridor, écotone, effet de lisière...).

ATEN « Eolien » :

- ✓ ADEME
- ✓ Cegelec Sud-Ouest
- ✓ Compagnie du vent
- ✓ Conseil Général de l'Aude
- ✓ Conseil Général des Pyrénées-Orientales
- ✓ Conseil Général des Pyrénées-Orientales
- ✓ Direction Départementale de L'Equipement de l'Aude
- ✓ Direction Départementale de L'Equipement des Pyrénées-Orientales
- ✓ Direction Régionale de l'Industrie, de la Recherche et de l'Environnement
- ✓ EDF GDF Service Vallée d'Aude
- ✓ EDF GDF Services Pyrénées Roussillon
- ✓ Eole Res
- ✓ Espace Eolien Développement.
- ✓ Espace Info Energie des Pyrénées-Orientales
- ✓ France Energie Eolienne
- ✓ GAEA Consultants
- ✓ Groupe VALECO
- ✓ Hydelec
- ✓ M. CROMBE Karel
- ✓ Syndicat aux Energies renouvelables
- ✓ TENCIA s.a.s
- ✓ Valorem

COMPTE-RENDU de l'atelier technique « Eolien » du site Natura 2000 ZPS Basses-Corbières
--

L'atelier technique « Eolien » s'est tenu le jeudi 28 avril 2005 à la Maison du Parc Naturel Régional de la Narbonnaise (Domaine de Montplaisir) à Narbonne.

Etaient présents :

Mme CATELAIN Cathy, représentant la Direction de l'Agriculture et de la Forêt de l'Aude ;

M. ESCLOPE Alain, Président de la Fédération Départementales des Chasseurs des Pyrénées- Orientales ;

M. GILOT Fabien, ornithologue de la LPO Aude ;

Mme ESCOUBEYROU Ghislaine, DDAF des Pyrénées-Orientales ;
M. DELOS Pierre, adjoint à la mairie de Saint Paul de Fenouillet ;
M. ALBOUY Sylvain, bureau d'étude ABI ES ;
Mme Aoust Sylvie, Groupe VALECO,
Mlle DUBOST Céline, Stagiaire Conseil Général des Pyrénées-Orientales ;
M. ROIG Thierry, EOLE 66 ;
M. LAURET Guy, EOLE 66;
M. SABATIER M. , ornithologue EOLE 66 ;
M. KIBKALO Bernard, DDE 66 ;
M. BONNET Benoît, EED ;
M. ESCLOPE Alain, Président de la Fédération Départementales des
Chasseurs des Pyrénées- Orientales ;
M. THERON Christian, Maire de Roquefort des Corbières ;
Mme SAN GEROTEO Nadine, DDAF de l'Aude ;
Mme JOUNEAU Agathe, EOLE-RES ;
M. GRAND Arnaud, EOLE-RES ;
Mme LEGRAND Typhaine, Parc Nature Régional de la Narbonnaise ;
Mme DELLAC Josiane, Communauté de Communes Corbières en
Méditerranée ;
M. MONNERY Yannick, Compagnie du Vent.
M. SERVIERE Laurent, chargé de mission Natura 2000 ZPS Basses
Corbières ;

Après une rapide introduction sur les objectifs et la définition des cahiers des charges et des chartes Natura 2000, M. GILOT Fabien présente une synthèse des enjeux ornithologiques de la ZPS Basses Corbières.

1. Les enjeux ornithologiques de la ZPS Basses Corbières et les impacts éoliens sur l'avifaune

M. SABATIER s'interroge sur les distances de tolérances des aigles royaux à l'approche d'éoliennes.

M. GILOT confie que les récentes études démontrent que les aigles royaux n'approchent pas les éoliennes à moins de 200m ce qui représente en moyenne autour d'un parc éolien plus de 1 km² de territoire.

M. DELOS réagit en relevant le faible impact surfacique que génère donc un parc éolien sur les aigles.

M. GILOT explique qu'il convient de raisonner en terme d'effet cumulatif en tenant compte par exemple de la proximité de plusieurs parcs éoliens comme cela est le cas sur le littoral audois.

M. GRAND se demande s'il existe un lien entre le constat fait d'une faible mortalité par collision de l'avifaune sur le littoral audois pourtant grand site de migration, et la répartition alvéolaire des éoliennes sur ce même territoire qui ne constituerait donc pas une barrière franche

M. GILOT confirme cette corrélation en spécifiant que les espèces peuvent effectivement circuler entre les différents parcs éoliens si ces derniers respectent un écartement suffisant. La réflexion est à axer sur les espaces pertinents entre les éoliennes puis entre les parcs eux même pour faciliter cette circulation. L'écartement est estimé à un minimum de 500 m

Il ne faut cependant pas omettre que les parcs éoliens s'ils sont répartis de façon dispersés sur la partie littorale de la ZPS constituent individuellement des barrières. Beaucoup d'espèces d'oiseaux hésitent avant de traverser un parc éolien, elles effectuent plusieurs cercles avant de s'engager soit entre les éoliennes soit sur les cotés ce qui génère une perte énergétique considérable pour les oiseaux. Ainsi s'il est difficile d'avancer l'impact de mortalité donc de destruction des espèces par collisions, celui de la perturbation est évident.

Mme ESCOUBEYRROU s'interroge sur les méthodes pour répertorier les collisions d'oiseaux sur les éoliennes.

M. GILOT considère que deux passages sur site minimum par semaine sont nécessaire.

M SABATIER s'interroge sur les réelles possibilités d'identifier les causes de mortalité.

M. GILOT et M. ALDOUY s'accordent pour dire qu'un diagnostic vétérinaire suffit par examen des ossements et par élimination des autres causes de mortalités potentielles.

2 . Charte du développement éolien du PNR de la Narbonnaise

M. ESCLOPE souhaite savoir si les collectivités concernés ont été signataire de cette charte « éolienne ».

Mme LEGRAND rappelle qu'une charte est par principe non opposable ; il s'agit d'un document de principe. Elle a pour objet de constituer une ligne de conduite pour les différents acteurs.

M. ESCLOPE poursuit en s'étonnant des surfaces très limitées consacrées aux zones retenues pour l'implantation propices d'éoliennes sur le vaste territoire du Parc Naturel.

Mme LEGRAND explique que le département de l'Aude possède un important passif éolien et par conséquent, en superposant la carte des "zones propices" avec celles des parcs éoliens existants, les proportions paraissent alors plus équilibrés.

ATEN « Forêt/DFCI » :

- ✓ ASSENS Richard
- ✓ BARBAZAN Thierry
- ✓ BEHRINGER Martin
- ✓ BELTRAN Michel
- ✓ BEQUET Jérôme
- ✓ BERATO Pierre
- ✓ BERNADAS Joseph
- ✓ BORGEAUD Lorraine
- ✓ BRUNET Thérèse
- ✓ BURGAT Nathalie
- ✓ CASTIES Christian
- ✓ CATHALA Germain
- ✓ Centre Régional de la Propriété Forestière de l'Aude
- ✓ Centre Régional de la Propriété Forestière des Pyrénées-Orientales
- ✓ CLERVOIX Catherine
- ✓ CORLEY William
- ✓ COUSSINOUX Aimé
- ✓ CRPF LR
- ✓ DOUTRES Gilles
- ✓ DUPONT Jean-Michel et ROUXEL Dominique
- ✓ EARL du Salbadou
- ✓ EARL Le BOURG
- ✓ EMERIC Roger
- ✓ Fédération Régionale des Trufficulteurs du Languedoc-Roussillon
- ✓ GAEC DE LA BASTIDE
- ✓ GAIGNARD Marcel
- ✓ GAU Serge
- ✓ GILG Brigitte
- ✓ GIMENEZ Edouard
- ✓ GINOUL André

- ✓ GOT Damien
- ✓ GRIEU Gilles
- ✓ Groupe Ornithologique du Roussillon
- ✓ HAGEMANN Eva
- ✓ HALLOT Isabelle
- ✓ HAMBURSI N Gilbert
- ✓ HOLDERLE Andréas
- ✓ JOFFRE Roger
- ✓ JOSEE Véronique
- ✓ JUANOLE Paul
- ✓ KOCH Tilman
- ✓ LARREGOLA Michel
- ✓ LAURENT Jacky
- ✓ LAYRAL Michel
- ✓ LIEBIG Hélène
- ✓ Ligue de Protection des Oiseaux de l'Aude
- ✓ LINDFELD Josef
- ✓ LION Guy
- ✓ LYMAN DIXON Penny
- ✓ MAILLARD Roselyne
- ✓ Mairie de Camps sur l'Agly
- ✓ MOSSES Dawn
- ✓ MULLER Andreas
- ✓ MULLER Ursula
- ✓ OCHOA Corinne
- ✓ Office National des Forêts de l'Aude
- ✓ Office National des Forêts de l'Aude
- ✓ Office National des Forêts des Pyrénées-Orientales
- ✓ Office National des Forêts UT Fenouillèdes
- ✓ Office National des Forêts UT Fenouillèdes
- ✓ PARRAUD Nadine
- ✓ PRIOR Jean François
- ✓ RAINERO Olivier
- ✓ Restauration des Terrains de Montagne
- ✓ RIPOCHE Didier
- ✓ RIVAT Sébastien
- ✓ SCEA Du PIC
- ✓ SCEA La Vialasse
- ✓ SCEA Le Mas
- ✓ Service Départemental d'Incendie et de Secours de l'Aude
- ✓ Service Départemental d'Incendie et de Secours des Pyrénées-Orientales
- ✓ Service Interchambres d'Agriculture Montagne Elevage
- ✓ Société d'élevage des Pyrénées-Orientales
- ✓ Syndicat des propriétaires forestiers sylviculteurs des Pyrénées-Orientales
- ✓ TANCHON Paola
- ✓ TERRIER Francine
- ✓ TERRUEL Cédric
- ✓ TRICHARD Patrick
- ✓ TRICOIRE Armand
- ✓ WEISER Mickaël

- ✓ WOHLFART Barbara
- ✓ ZOIA Yannick

COMPTE-RENDU de l'atelier technique « Forêt/DFCI » du site Natura 2000 ZPS Basses-Corbières
--

L'atelier technique « Forêt/DFCI » s'est tenu le mercredi 11 mai 2005 en Forêt Domaniale de Campoussy sur la commune de Sournia.

Etaient présents :

M. LLANES vice-Président de la Société de Chasse de Campoussy ;
M. AUCLAIR Dominique, ONF Pyrénées-Orientales ;
M. COUDOUR René, SIME-LR ;
M. ROULLAUD Yves, Ornithologue LPO Aude ;
M. MARI TON Bruno, CRPF Pyrénées-Orientales ;
M. PEYRAT Adrien, stagiaire CRPF Pyrénées-Orientales ;
M. ASTRE Jean-François, DDAF des Pyrénées-Orientales ;
M. DUPUY Régis, éleveur ;
M. MONER Francis, Société de Chasse de Campoussy
M. MOYA Jacques, SDI S 66.
M. SERVIERE Laurent, chargé de mission Natura 2000 ZPS Basses Corbières ;

Après une rapide introduction sur les objectifs et la définition des cahiers des charges et des chartes Natura 2000, M. ROULLAUD présente une synthèse des enjeux ornithologiques de la ZPS Basses Corbières.

1. Action sylvo-pastorale de la Forêt Domaniale de Campoussy

En réaction à la présentation par M. AUCLAIR des actions de gestion mises en place sur la Forêt Domaniale de Campoussy, M. MARI TON demande si la mesure agro-environnementale type « article 19 » a été reconduite.

M. DUPUIS explique que tout le groupement pastorale en question est sous le régime de la Prime Herbagère Agri-Environnementale (PHAE) à l'exception de la zone A de l'ancien dossier Article 19 qui sera réservé à la mise en place d'un Contrat d'Agriculture Durable (CAD)

M. COUDOUR précise qu'il n'est pas possible de superposer PHAE et CAD . Il s'agit d'une orientation générale qui consiste à réserver les zones A aux CAD et le reste (zones B et C) en PHAE.

M. ASTRE s'inquiète de l'articulation de cahiers des charges Natura 2000 sur la problématique DFCI avec le Plan d'Aménagement des Forêt contre l'Incendie censé conduire la politique DFCI sur le département.

M. SERVIERE informe qu'il n'est pas nécessairement question de créer de cahiers des charges spécifique à une problématique DFCI. Natura 2000 s'articule avec les politiques territoriales existantes. La problématique DFCI trouve sa place dans la ZPS et les objectifs de gestion avec l'ouverture des milieux sur laquelle se concentreront a fortiori la mise en place de Contrat Natura 2000.

M. MARI TON fait remarquer qu'il existe actuellement un Plan Départementale DFCI en cours de validation.

La thématique DFCI lance le débat de l'usage et des usagers des pistes DFCI et d'exploitation forestière et soulève les inquiétudes autour du développement des sports motorisés (quad et 4x4). Ces problématiques dégagent les questions de l'applicabilité de la réglementation en vigueur (loi de 1991, code rural, code forestier, code des collectivités territoriales...) Tout le monde s'accorde sur l'importance du développement d'une politique d'information et de sensibilisation pour enrayer ce nouveau phénomène sachant notamment que les outils de dissuasion ou d'interdiction actuellement employés (barrière, signalétique, blocs) sont reconnus largement insuffisant.

Monsieur LLANES Jean pour conclure la présentation des aménagements sur la Forêt Domaniale de Campoussy insiste sur la volonté de la société de chasse de perpétuer les actions de protection de la nature (ouverture de milieux, prélèvement raisonné...) pour laquelle la société a toujours œuvré. Il ajoute aussi que la Société est, dans le département, précurseur en matière de conciliation des enjeux écologiques, des enjeux pastoraux et forestiers avec ceux de la gestion cynégétique.

2. Les enjeux ornithologiques liés aux milieux forestiers.

La question du contenu des cahiers des charges Natura 2000 concernant les opérations d'entretien et de restauration des milieux ouverts et la crainte du

préjudice d'un nouvel alourdissement des procédures de contrôles administratifs induits par les contrats Natura pour les éleveurs sont les principaux sujets mis en exergue au cours de la partie terrain de l'atelier technique.

En réponse, les propos suivants ont été développés concernant les orientations du DOCOB : le parti est pris de considérer que la gestion écologique des habitats d'oiseaux de la ZPS n'est rendu possible que par l'exercice des activités dites « traditionnelles » (chasse, élevage, viticulture, gestion forestière. La politique du DOCOB est donc de jouer en faveur du maintien de ces activités. Le DOCOB s'inscrira exclusivement en terme de préconisations sur l'entretien et la restauration d'une dynamique paysagère traditionnelle. Le principe sera de décrire le fonctionnement favorable d'un paysage pour les habitats d'oiseaux et d'appuyer les recommandations permettant de prétendre à ce fonctionnement. Il s'agit de raisonner en terme d'écologie du paysage ou écologie des réseaux (mosaïque paysagère, corridor, effet de lisière, écotone...) ce qui consiste concrètement à développer les éléments structurant favorable à l'avifaune patrimoniale : haies, friches, bosquets, arbres isolés, lisières, murets, capitelles, casots.... L'objectif est de maintenir et de restaurer les paysages traditionnels des massifs des Fenouillèdes et des Corbières.

ATEN « Réseaux » :

- ✓ Cegelec Sud-Ouest
- ✓ Compagnie du vent
- ✓ Conseil Général de l'Aude
- ✓ Conseil Général des Pyrénées-Orientales
- ✓ Direction Départementale de L'Equipement de l'Aude
- ✓ Direction Départementale de L'Equipement des Pyrénées-Orientales
- ✓ Direction Régionale de l'Industrie, de la Recherche et de l'Environnement
- ✓ EDF GDF Service Vallée d'Aude
- ✓ EDF GDF Services Pyrénées Roussillon
- ✓ Eole Res
- ✓ Espace Eolien Développement.
- ✓ France Energie Eolienne
- ✓ France Télécom
- ✓ Groupe VALECO
- ✓ Hydelec
- ✓ Office National des Forêts
- ✓ Réseaux de Transport d'Electricité. Monsieur GASC
- ✓ Réseaux Ferrés de France
- ✓ Syndicat aux Energies Renouvelables
- ✓ Valorem

<p style="text-align: center;">COMPTE-RENDU de l'atelier technique « Réseaux » du site Natura 2000 ZPS Basses-Corbières</p>
--

L'atelier technique «Réseaux » s'est tenu le jeudi 26 mai 2005 sur la commune de Cases de Pène.

Etaient présents :

M. COURMONT Lionel, ornithologue du Groupement Ornithologique du Roussillon ;
Mlle DUBOST Céline, Stagiaire Conseil Général des Pyrénées-Orientales ;
Mme Aoust Sylvie, Groupe VALECO,
Mme ESCOUBEYROU Ghislaine, DDAF Pyrénées-Orientales ;
M. LAURENS Jacques, délégué LPO des Pyrénées-Orientales ;
M. ALBOUY Sylvain, bureau d'étude ABI ES ;
M. SAKLLAS Jean-Marc, EDF ;
Mme MELLE Isabelle, EDF Distribution ;
M. GASC Thierry, RTE Pyrénées-Orientales ;
M. DELOS Pierre, Adjoint à la mairie de Saint Paul de Fenouillet ;
M. SERVIERE Laurent, chargé de mission Natura 2000 ZPS Basses Corbières ;

Après une rapide introduction sur les objectifs et la définition des cahiers des charges et des chartes Natura 2000, M. COURMONT présente une synthèse des enjeux ornithologiques de la ZPS Basses Corbières.

1. les techniques de protection de l'avifaune sur le réseau électrique moyennes tensions

En réaction à la présentation de Mme MELLE sur les techniques de protection de l'avifaune, M. LAURENS signale que les accessoires de dissuasions contre le risque de collisions des oiseaux sont exclusivement adaptés à des conditions diurnes de déplacement des oiseaux.

M. ALBOUY demande si la pose de câbles torsadés qui équipent aujourd'hui systématiquement toutes les nouvelles lignes basses tensions est possible sur les lignes hautes tensions.

M. GASC et M. SAKLLAS expliquent que ce procédé est possible uniquement sur des lignes suspendues. Ils ajoutent qu'en plus d'un surcoût important généré par ce type matériel et sa pose, ces câbles s'avèrent peu rentables compte tenu de la forte déperdition d'énergie en hautes tensions.

2. Présentation des impacts du réseaux MT sur l'avifaune et du partenariat GOR/EDF pour la mise en place de la politique avifaune :

M. SAKLLAS, suite à l'exposé de M. COURMONT sur les armements dits « avifaunes », souligne que ces armements sont aujourd'hui systématiquement utilisés sur toutes créations de nouvelles lignes basses et moyennes tensions créées.

M. MELLE ajoute que sur toutes nouvelles installations de IACM (Interrupteur A Commande Manuelle) et dès lors qu'une intervention sur les interrupteurs existants est effectuée, des ponts gainés viennent équiper le matériel posé.

M. SAKLLAS informe que 80% des lignes basses tensions dans le département seront enfouies.

M. SERVIERE souligne le travail de cartographie effectuée à l'échelle de la ZPS sur l'identification des points noirs concernant les risques d'électrocution et de collision de l'avifaune sur les lignes moyennes tensions.

Chaque participant convient de l'exemplarité du partenariat entre le GOR et EDF qui consiste à prioriser les interventions de EDF sur les équipements « avifaunes » des lignes moyennes tensions sur les secteurs à risques identifiés par le GOR.

La principale conclusion de cet atelier tient à la nécessité de pérenniser ce type d'actions. Les participants souhaitent que le DOCOB puisse apporter une formalisation de cette coopération à l'échelle de la ZPS notamment par la mise en place de cahiers des charges spécifiques des équipements « avifaune ».

ATEN « gestion cynégétique » :

- ✓ ACCA de Baixas
- ✓ ACCA de Bugarach
- ✓ ACCA de Calce
- ✓ ACCA de Camps-sur-l'Agly
- ✓ ACCA de Cases de Pène

- ✓ ACCA de Caudiès de Fenouillèdes
- ✓ ACCA de Caves
- ✓ ACCA de Cubières sur Cignoble
- ✓ ACCA de Cucugnan
- ✓ ACCA de Duilhac sous Peyrepertuse
- ✓ ACCA de Embre et Castelmaure
- ✓ ACCA de Espira de l'Agly
- ✓ ACCA de Estagel
- ✓ ACCA de Fenouillet
- ✓ ACCA de Feuilla
- ✓ ACCA de Fitou
- ✓ ACCA de Fosse
- ✓ ACCA de Fraisse des Corbières
- ✓ ACCA de La Palme
- ✓ ACCA de Latour de France
- ✓ ACCA de Lesquerde
- ✓ ACCA de Maury
- ✓ ACCA de Montgaillard
- ✓ ACCA de Opoul-Pénillos
- ✓ ACCA de Padern
- ✓ ACCA de Paziols
- ✓ ACCA de Planèzes
- ✓ ACCA de Prugnanes
- ✓ ACCA de Rasiguères
- ✓ ACCA de Roquefort des corbières
- ✓ ACCA de Rouffiac des Corbières
- ✓ ACCA de Saint Martin de Fenouillet
- ✓ ACCA de Saint Paul de Fenouillet
- ✓ ACCA de Saint-Louis et Parahou
- ✓ ACCA de Salses le Château
- ✓ ACCA de Soulatge
- ✓ ACCA de Tautavel
- ✓ ACCA de Treilles
- ✓ ACCA de Tuchan
- ✓ ACCA de Vingrau
- ✓ Fédération Départementale des Chasseurs de l'Aude
- ✓ Fédération Départementale des Chasseurs des Pyrénées-Orientales
- ✓ Fédération Régionale des Chasseurs du Languedoc-Roussillon
- ✓ GIC Corbières Maritimes
- ✓ GIC Hautes-Corbières
- ✓ Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage de l'Aude
- ✓ Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage des Pyrénées-Orientales
- ✓ Office National des Forêts
- ✓ Office National des Forêts de l'Aude
- ✓ Office National des Forêts des Pyrénées-Orientales
- ✓ Office National des Forêts UT Fenouillèdes
- ✓ Office National des Forêts UT Fenouillèdes

<p style="text-align: center;">COMPTE-RENDU de l'atelier technique « Gestion cynégétique » du site Natura 2000 ZPS Basses-Corbières</p>
--

L'atelier technique « Gestion cynégétique » s'est tenu le mardi 07 juin 2005 sur la commune de Peyriac de Mer (territoire du GIC des Corbières Maritimes).

Etaient présents :

Mme ALQUIE Agnès, représentant la Chambre d'Agriculture de l'Aude.

M. BOUSSIEUX Patrick, Technicien à la Fédération Départementales des Chasseurs de l'Aude ;

Mme CATELAIN Cathy, représentant la Direction de l'Agriculture et de la Forêt de l'Aude ;

M. COMBRES Claude, Président de l'ACCA de Roquefort des Corbières ;

M. DELOS Pierre, adjoint à la mairie de Saint Paul de Fenouillet ;

M. ESCLOPE Alain, Président de la Fédération Départementales des Chasseurs des Pyrénées- Orientales ;

Mme FORTUNE-SANS Kattalin, chargée de mission Natura 2000 au Parc Naturel Régional de la Narbonnaise ;

M. GILOT Fabien, ornithologue de la LPO Aude ;

M. LOUMAGNE Christian, représentant l'AICA de Cucugnan/Duilhac sous Peyrepertuse ;

M. RABAS Claude, GIC Corbières Maritimes, Président de l'ACCA de Leucate ;

M. ROCHE Henri-Pierre, Directeur de la LPO Aude ;

M. SALES Gilbert, Président du GIC Corbières Maritimes ;

M. SERVIERE Laurent, chargé de mission Natura 2000 ZPS Basses Corbières ;

Après une rapide introduction sur les objectifs et la définition des cahiers des charges et des chartes Natura 2000, M. GILOT présente une synthèse des enjeux ornithologiques de la ZPS Basses Corbières.

1. Les enjeux ornithologiques de la ZPS Basses Corbières

M. SALES s'interroge sur les habitudes alimentaires des aigles royaux et des aigles de Bonelli vis à vis du petit gibier.

M. GILOT précise que les aigles de Bonelli chassent principalement des oiseaux de moyennes tailles et que les aigles royaux se nourrissent dans des proportions supérieures de mammifères terrestres.

M. ESCLOPE fait remarquer, face au constat de l'importance du vignoble pour les habitats d'oiseaux de la ZPS, que la vigne est un milieu peu étudié compte tenu de l'exclusion des surfaces viticoles dans la définition du périmètre de la ZPS.

M. GILOT explique que pour les besoins de l'inventaire ornithologique la zone d'étude a été étendue par rapport au périmètre de la ZPS prenant ainsi en compte des surfaces en vignes significatives.

M. DELOS se demande, considérant que les traitements chimiques inhérents à la viticulture peuvent engendrer des effets défavorables aux oiseaux, si le document d'objectif s'inscrira en interdiction sur l'usage de ces traitements agricoles.

M. ROCHE insiste sur l'évolution des pratiques agricoles vers une utilisation de plus en plus raisonnée des intrants chimiques, évolution évidemment profitable aux oiseaux. Il introduit l'idée que l'utilisation décroissante des produits chimiques néfastes peut avoir favorisé l'installation des oiseaux dans les vignes.

M. GILOT ajoute qu'il est probable que la fermeture du paysage est incitée les espèces d'oiseaux à se déplacer vers le vignoble, milieu considéré comme semi-ouvert.

M. SERVIERE souligne que le DOCOB, concernant la viticulture, mettra essentiellement l'accent sur l'entretien et la restauration des paysages ruraux traditionnels en insistant sur les notions de mosaïques des milieux.

2. Le GIC des Corbières Maritimes et les aménagements faunistiques

Suite à la présentation de la politique cynégétique du GIC des Corbières Maritimes par M. RABAS, M. GILOT souhaite connaître la composition de l'interGIC en projet.

M. RABAS indique que cet Inter GIC sera composé par les GIC suivants : GIC Corbières Maritimes, GIC Hautes-Corbières et GIC des Basses Corbières

M. SERVIERE s'interroge sur les méthodes de sélection des semences pour les cultures à gibier en fonction des objectifs faunistiques fixés.

M. RABAS répond que cette sélection s'établit au cas par cas en fonction de la zone d'implantation des cultures. Interviennent des critères pédologiques, climatiques, topographiques, des critères de connaissances de la faune déjà en place...

M. SALES précise qu'il existe des référentiels permettant d'associer telle espèce de semis à tel gibier. Il convient que ces référentiels pourront être adressés aux personnes intéressées.

M. RABAS développe l'idée que des expérimentations et des suivis sur des parcelles en cultures faunistiques pourraient être mis en place pour pouvoir identifier les espèces adaptées aux besoins alimentaires des passereaux de la ZPS et en particulier du Bruant ortolan.

M. ESCLOPE indique que certaines espèces de passereaux ont une alimentation exclusivement carnés (insectivores).

M. GILOT ajoute que les cultures influent aussi sur l'entomofaune ce qui devra donc être associés à la mise en place de parcelles expérimentales en terme de suivis faunistiques.

M. ROCHE mentionne le programme européen LIFE Nature « Conservation de l'avifaune patrimoniale des Corbières Maritimes » pour lequel notamment, un partenariat entre la LPO Aude et le GIC des Corbières Maritimes a été réalisé sur la mise en place d'aménagements cynégétiques. Il indique que ces questions d'expérimentations sur parcelles pourront être en partie traitées dans le cadre du LIFE.

Un débat intervient sur le contrôle des populations de sangliers en constante croissance sur le territoire des Corbières. Les problèmes de dégâts sur les vignes, de risques sanitaires et de sécurité sont évoqués.

M. BOUSSIEUX signale le travail actuel de la Fédération des Chasseurs de l'Aude sur la réglementation de l'équarrissage avec pour projet d'établir un service de ramassage sur plusieurs communes. Il ajoute que ce travail pourrait favorablement interagir avec la problématique des placettes d'alimentation pour le vautour percnoptère sur la partie ouest de la ZPS.

M. SALES manifeste la volonté des instances de gestion cynégétique d'enrayer l'explosion des populations de sanglier et partage la tendance actuelle du développement d'une politique cynégétique orientée sur la chasse traditionnelle au petit gibier.

M. SERVIERE souligne la corrélation entre les objectifs du monde cynégétique et ceux de la ZPS Basses Corbières sur l'ouverture des milieux et l'entretien des paysages.

Chaque participant s'accorde sur la nécessité d'un travail commun entre les différents acteurs du territoire, sur la nécessité de développer les partenariats et de pérenniser la concertation.

ATEN « Carrière » :

- ✓ Cegelec Sud-Ouest
- ✓ Compagnie du vent
- ✓ Denain Anzin Minéraux SA
- ✓ Denain Anzin Minéraux SA
- ✓ ENCEM
- ✓ Entreprise GUI NTOLI
- ✓ Eole Res
- ✓ Espace Eolien Développement.
- ✓ France Energie Eolienne
- ✓ Groupe VALECO
- ✓ Hydelec
- ✓ Lafarge Granulats Roussillon
- ✓ Mazza Ricardo (SARL)
- ✓ Nobelclad Europe SA
- ✓ OMYA
- ✓ Provençale SA
- ✓ Sablière de la Salanque
- ✓ SC 113
- ✓ Société Bournet
- ✓ Société Nobel Explosifs France
- ✓ Syndicat aux Energies Renouvelables
- ✓ UNI CEM
- ✓ Vaills SA
- ✓ Valorem

**COMPTE-RENDU de l'atelier technique « Carrière »
du site Natura 2000 ZPS Basses-Corbières**

L'atelier technique «Carrière» s'est tenu le mardi 31 mai 2005 sur la commune de Tautavel (site de l'Alentou).

Etaient présents :

M. ANDRIEU Frédéric, conservatoire botanique de Porquerolles ;
M. ADAM Yves, UNICEM ;
M. LAUZE Jean-Bernard, UNICEM Languedoc-Roussillon ;
M. QUERO Philippe, DENAIN ANZIN MINERAUX ;
M. D'ASCOLI Fabrice, VAILLS SAS ;
M. MELKI Frédéric, bureau d'étude BIOTOPE
Mme VILTA Karine, NOBELCLAD ;
Mlle DUBOST Céline, stagiaire Conseil Général des Pyrénées-Orientales ;
M. Aoust Sylvie, Groupe VALECO ;
M. LAURENS Jacques, Délégation LPO Pyrénées-Orientales ;
M. DELOS Pierre, adjoint à la mairie de Saint Paul de Fenouillet ;
M. ROIRAND Anthony, PROVENCALE SA ;
M. CHASTAGNOL Renaud, adjoint à la mairie de Vingrau ;
M. PLA Jean, adjoint à la mairie de Tautavel ;
M. GOTTELAND, OMYA SAS,
M. TIXADOR François, mairie de Tautavel ;
M. MONIER Nicolas, SI ST Agly-Verdoble.
M. SERVIERE Laurent, chargé de mission Natura 2000 ZPS Basses
Corbières ;

Après une rapide introduction sur les objectifs et la définition des cahiers des charges et des chartes Natura 2000, M. LAURENS présente une synthèse des enjeux ornithologiques de la ZPS Basses Corbières.

1. Les enjeux ornithologiques de la ZPS Basses Corbières

M. LAUZE s'interroge sur la localisation des impacts sur la ZPS et sur les espèces d'oiseaux concernées par ces impacts.

M. SERVIERE répond en rappelant le travail de caractérisation des habitats d'oiseaux effectué sur la ZPS qui permet d'identifier les zones à fort enjeux patrimoniaux. Ce travail validé en comité de pilotage en janvier 2005 a également permis de définir les objectifs de gestion de la ZPS et de hiérarchiser les espèces d'oiseaux en fonction de leur valeur patrimoniale. Ces informations ont été jointes aux convocations des ateliers techniques. Elles constituent de véritables outils d'aide à la décision.

M. ROIRAND souhaite connaître la différence entre les formations végétales dites LBD et LBC utilisées dans la caractérisation des habitats d'oiseaux (typologie structurelle de la végétation).

M. SERVIERE explique que cette typologie est fonction du taux de recouvrement au sol de la végétation. La formation LBD Ligneux Bas Dense correspond à un recouvrement au sol de plus de 50% et celle dite LBC Ligneux Bas Claire correspond à un taux de recouvrement compris entre 25 et 50%. En pratique et plus simplement, on peut comparer la formation LDB à une garrigue très dense, impénétrable et les formations LBC à une garrigue semi-ouverte, en tâche.

2. Potentialités écologiques des carrières

Suite à la présentation par M. LAUZE du travail du bureau d'étude ENCEM sur l'évaluation des potentialités écologiques des carrières, M. LAURENS insiste sur l'idée que si l'on peut effectivement parler de potentialités écologiques pour les oiseaux, il est important de préciser et de ne pas omettre que ces potentialités concernent des espèces peu représentatives de la richesse avifaunistique de la ZPS. Ces espèces, certes patrimoniales, sont soit exclues de l'annexe I de la Directive Oiseaux (Monticole bleu, Hirondelle de rocher), soit de faible valeur patrimoniale (Hibou Grand Duc).

Plusieurs questions interviennent sur la portée et le contenu des chartes Natura 2000 et notamment sur leurs incidences dans les projets d'aménagement des carrières.

M. SERVIERE précise que ces chartes ne se substituent pas aux obligations réglementaires qui s'appliquent aux activités industrielles.. Elles viennent accompagner et compléter ces obligations par des préconisations destinées à mettre en cohérence et à coordonner ces activités avec les objectifs environnementaux de la ZPS. Au même titre que le Document d'Objectifs dans son ensemble les chartes Natura 2000 ne sont pas des documents opposables aux tiers. Elles ont pour objet de constituer une ligne de conduite pour les différents acteurs. Il s'agit d'outils d'orientation, d'information, d'aide à la décision. Elles pourront, par exemple, guider les porteurs de projets sur la façon de construire une étude d'incidence de sorte à répondre au mieux aux objectifs du site Natura 2000.

La sortie de terrain accompagnant cette séance de travail où M. GOTTELAND et M. TIXADOR ont présenté le dossier de réaménagement de la carrière du site de l'Alentou, a fait apparaître plusieurs principes à intégrer dans le DOCOB :

- Il apparaît essentiel de raisonner le réaménagement écologique d'une carrière de sorte à favoriser le développement des milieux jeunes, pionniers c'est à dire favoriser le développement spontané de la flore et de la faune.
- Le travail sur l'hétérogénéisation des fronts de tailles (vires, éboulis, surplombs, dièdres...) en fin d'exploitation est primordial pour la valorisation écologique d'une carrière d'un point de vue avifaunistique. Quelles que soient les conditions techniques et de sécurité, ce travail semble envisageable.
- La politique Natura 2000 peut permettre un pilotage d'actions expérimentales sur le réaménagement écologique des carrières. Le DOCOB est un cadre adapté à la formalisation de partenariats entre acteurs travaillant sur l'amélioration des connaissances concernant le réaménagement écologique des carrières.

ATEN « Viticulture » :

- ✓ ADEAR
- ✓ Association Fenouillèdes-Monastir. Monsieur Philippe SALVAT
- ✓ Cave Coopérative de Lesquerde
- ✓ Cave Coopérative de Cucugan
- ✓ Cave Coopérative de LaTour de France
- ✓ Cave Coopérative de Leucate
- ✓ Cave Coopérative de Montgaillard / Padern
- ✓ Cave Coopérative de Roquefort des Corbières
- ✓ Cave coopérative de Saint Jean de Barrou
- ✓ Cave Coopérative Les Maîtres Vignerons
- ✓ Cave Coopérative Les Vignerons de Maury
- ✓ Cave coopérative Les Vignerons du Château de Calce
- ✓ Cave des Vignerons de Baixas
- ✓ Cave Des Vignerons de Fitou
- ✓ Cave des Vignerons de LaPalme
- ✓ Centre Départemental des Jeunes Agriculteurs de l'Aude
- ✓ Centre Départemental des Jeunes Agriculteurs des Pyrénées-Orientales
- ✓ Confédération Paysanne de l'Aude
- ✓ Confédération Paysanne des Pyrénées-Orientales
- ✓ Fédération Départementale des Coopératives Vinicoles
- ✓ Fédération Départementale des Syndicats d'Exploitants Agricoles des Pyrénées-Orientales
- ✓ Fédération Départementale des Syndicats d'Exploitants Agricoles de l'Aude
- ✓ Fédération des caves particulières de l'Aude

- ✓ GDA Agly-Boulzane. Monsieur Roger CROS
- ✓ GDA Agly-fenouillèdes. Monsieur Jean SARDA
- ✓ GDA Moyen-Agly. Monsieur Didier FABRESSE
- ✓ La Tautavelloise
- ✓ Les Caves du Mont Tauch
- ✓ Les Celliers de Peyrepertuse
- ✓ Les Vignerons Catalans
- ✓ Les Vignerons de Planèzes-Rasiguères
- ✓ Les Vignerons de Saint Paul
- ✓ Les Vignerons des Côtes d'Agly
- ✓ Les Vignerons du Crest et de l'Agly
- ✓ Les Vignobles du Rivesaltais
- ✓ Service Interchambres d'Agriculture Montagne Elevage
- ✓ Société Coopérative des Vignerons de Embres et Castelmaure
- ✓ Société d'élevage des Pyrénées-Orientales
- ✓ Syndicat de l'AOC Corbières
- ✓ Syndicat des Vignerons Coopérateurs Audois
- ✓ Syndicat des vigneron indépendants du Roussillon
- ✓ Syndicat du cru Côte du Roussillon
- ✓ Syndicat du cru Côte du Roussillon Village
- ✓ Syndicat du Cru Fitou
- ✓ Syndicat du Cru Maury
- ✓ Syndicat du Cru Muscat de Rivesaltes
- ✓ Syndicat du cru Rivesaltes
- ✓ Syndicats des vigneron du Roussillon

<p>COMPTE-RENDU de l'atelier technique « Viticulture » du site Natura 2000 ZPS Basses-Corbières</p>
--

L'atelier technique « Viticulture » s'est tenu le jeudi 09 juin 2005 sur le vignoble de la cave coopérative de Montgaillard/Padern.

Etaient présents :

M. SERVIERE Laurent, chargé de mission Natura 2000 ZPS Basses Corbières ;

M. GILOT Fabien, ornithologue de la LPO Aude ;

M. COURMONT Lionel, ornithologue du Groupement Ornithologique du Roussillon ;

M. LAURENS Jacques, Délégation LPO Pyrénées-Orientales ;

Mme ALQUIE Agnès, représentant la Chambre d'Agriculture de l'Aude.

M. BOUSSEUX Patrick, Technicien à la Fédération Départementales des Chasseurs de l'Aude ;

M. DELOS Pierre, adjoint à la mairie de Saint Paul de Fenouillet ;

Mme CATELAIN Cathy, représentant la Direction de l'Agriculture et de la Forêt de l'Aude ;

M. FABRESSE Didier, mairie de Latour de France, Cave de Rasiguères ;

M. FEUERSTEIN Thierry, Mairie de Rasiguères, Cave de Rasiguères ;

M. OLIVES Daniel, mairie de Baixas ;

M. LARREGOLA Michel, Président de la Cave Montgaillard /Padern ;

M. FREROT Patrick, cave de Embres et Castelmaures ;

M. MESTRE Jacky, cave de Montgaillard /Padern ;

M. GACHET Alain, Maire de Montgaillard,

M. HUILLET Sidney, Maire de Planèzes,

MM représentant la cave de Baixas.

Cet ateliers s'étant effectué exclusivement sur le terrain , il est difficile compte-tenu du nombre de participants de relater chaque intervention. Cependant, il ressort de cette journée trois points essentiels :

- L'étude de la caractérisation des habitats de l'avifaune patrimoniale de la ZPS désigne la vigne comme étant un habitat avifaunistique à part entière favorable aux passereaux patrimoniaux de la ZPS.

- Le DOCOB fera mention, cela a été validé en comité de pilotage en janvier 2005 et cette démarche s'applique à chaque activité humaine, des impacts potentiels de la viticulture sur l'avifaune. Mais compte tenu de la tendance généralisée d'une utilisation de plus en plus raisonnée des intrants chimiques en viticulture, compte tenu de la prise en compte de ces enjeux environnementaux dans les Contrats Types des Contrats d'Agriculture Durable et enfin considérant que la gestion écologique des habitats d'oiseaux sur la ZPS est rendu impossible sans l'exercice des activités traditionnelles, le DOCOB en terme de préconisations mettra essentiellement l'accent sur l'entretien et la restauration des paysages ruraux traditionnels en insistant sur les notions de mosaïques des milieux.

- La diffusion de documents d'information et de sensibilisation sur la ZPS Basses Corbières et Natura 2000 en général, et sur la richesse avifaunistique sont des outils importants pour la valorisation du territoire et son économie.